

Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 24/02/2017

SPL EAUX DE GRENOBLE

6 RUE COLONEL DUMONT
BP 138
38003 GRENOBLE Cedex 1

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE17-21824	
Identification échantillon :	LSE1702-7674-1	Analyse demandée par : ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
Nature:	Eau de distribution	
Point de Surveillance :	RESEAU CHENEVAS ROISSIN	Code PSV : 0000001107
Localisation exacte :	MR DANCER 645 ROUTE DU BELIN ROB SDB	
Dept et commune :	38 SAINT-MARTIN-D'URIAGE	
UGE :	0321 - COMMUNE DE ST MARTIN D'URIAGE	
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite :	D1	Type Analyse : D1
Nom de l'exploitant :	SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES 6 RUE DU COLONEL DUMONT BP 138 38000 GRENOBLE CEDEX 1	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'installation :	CHENEVAS ROSSIN	Type : UDI
Prélèvement :	Prélevé le 21/02/2017 à 11h15 Réceptionné le 21/02/2017 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BROSSARD Maud Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : INF Flaconnage CARSO-LSEHL	Code : 000784
Traitement :	CHLORE	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 21/02/2017

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Pluviométrie 48 h	38D1@	0	mm/48h	Observation visuelle			
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	38D1@	9.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		#

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Température de l'air extérieur	38D1@	12.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne		
pH sur le terrain	38D1@	7.60	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38D1@	222	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	200	1100 #
Chlore libre sur le terrain	38D1@	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	38D1@	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Bioxyde de chlore	38D1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne selon NF EN ISO 7393-2		
Analyses microbiologiques							
Microorganismes aérobies à 36°C	38D1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Microorganismes aérobies à 22°C	38D1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Bactéries coliformes à 36°C	38D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0 #
Escherichia coli	38D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0	#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	38D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	38D1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0 #
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau	38D1@	0	-	Analyse qualitative			
Odeur	38D1@	0 Néant	-	Qualitative			
Saveur	38D1@	0 Néant	-	Qualitative			
Couleur apparente (eau brute)	38D1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887		15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	38D1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887		#
Couleur	38D1@	0	-	Qualitative			
Turbidité	38D1@	0.16	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2 #
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Conductivité électrique brute à 25°C	38D1@	231	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100 #
Cations							
Ammonium	38D1@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10 #

38D1@ ANALYSE (D1) EAU DE DISTRIBUTION (ARS38-2017)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Ludovic RIMBAULT
Responsable Technique Microbiologie

